

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3763

Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'association "Football Club Point du Jour" pour sa participation au tournoi international de Blanes (Barcelone), du 30 mars au 2 avril 2018

Direction des Sports

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 26 MARS 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 MARS 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 MARS 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 5 AVRIL 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. REMY

ABSENTS NON EXCUSES : M. HAVARD, M. TETE

2018/3763 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 3 000 EUROS A L'ASSOCIATION "FOOTBALL CLUB POINT DU JOUR" POUR SA PARTICIPATION AU TOURNOI INTERNATIONAL DE BLANES (BARCELONE), DU 30 MARS AU 2 AVRIL 2018 (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association « Football Club du Point du Jour » compte 380 licenciés, dont 230 jeunes de moins de 18 ans (effectifs de la saison 2017-2018). Son siège social est situé 67 rue Edmond Locard, dans le 5^e arrondissement.

L'association « Football Club du Point du Jour » participera, du 30 mars au 2 avril 2018, au tournoi international de football de Blanes, près de Barcelone en Espagne, qui réunira 270 équipes venant de différents pays européens.

Le club fera voyager 90 joueurs et joueuses (de 10 à 17 ans), accompagnés d'une vingtaine d'encadrants. L'objectif du séjour est de faire vivre aux jeunes licencié(e)s une expérience de vie et d'échange avec d'autres équipes de jeunes venant d'horizons différents, et sera également l'occasion de visiter le stade mythique de Barcelone, le Camp Nou.

Le budget prévisionnel pour le déplacement et la participation au tournoi s'élève à 29 250 euros. Une participation de 120 euros est demandée aux licenciés et accompagnateurs, le club prenant en charge la différence (soit environ 16 000 euros).

L'association « Football Club du Point du Jour » a donc sollicité la Ville de Lyon pour l'octroi d'une aide financière municipale de 3 000 €

L'association a reçu une subvention de fonctionnement de 13 500 € pour la saison sportive 2017-2018, par délibération n° 2018/3630 du 29 janvier 2018.

Compte-tenu de l'intérêt que présente cet événement sur le plan sportif et pour le rayonnement de la ville de Lyon, je propose qu'une subvention de 3 000 € soit allouée à l'association « Football Club du Point du Jour » pour sa participation à ce tournoi.

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

DELIBERE

1- Une subvention de 3 000 € est allouée à l'association « Football Club du Point du Jour » pour sa participation au tournoi international de Blanes (Barcelone), du 30 mars au 2 avril 2018.

2- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2018, ligne de crédit 42013, article 6574, fonction 40, programme SPANIMAT, opération SPMANI.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT